

## Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Commissariat général au développement durable

Service de l'économie, de l'évaluation  
et de l'intégration du développement durable

Sous-direction de l'intégration  
des démarches de développement durable  
par les acteurs économiques

Bureau des régulations économiques

### **Circulaire du 25 juin 2010 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, frais divers, bâtiment, travaux publics**

NOR : DEVK1017501C

**Résumé :** cette circulaire mensuelle contient les valeurs de divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, frais divers, bâtiment, travaux publics. Ces indices et index sont utilisés pour les actualisations et révisions des prix des marchés de construction.

**Catégorie :** directive adressée par le ministre aux services, interprétation à retenir.

**Domaine :** écologie, développement durable.

**Mots clés liste fermée :** logement – construction.

**Mots clés libres :** bâtiment et travaux publics.

**Textes de référence :**

Circulaires complétées par la présente circulaire : circulaire n° 74-101 du 18 juin 1974, circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Circulaire(s) abrogée(s) : néant.

**Date de mise en application :**

**Pièce annexe :** tableau des indices et index.

**N° d'homologation Cerfa :** néant.

**Publication :** BO ; site circulaires.gouv.fr.

*Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, à Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat ; Monsieur le vice-président du conseil général de l'environnement et du développement durable ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Mesdames et messieurs les directeurs généraux et les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Mesdames et messieurs les préfets de région (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; directions régionales de l'équipement ; directions interdépartementales des routes ; centres d'études techniques de l'équipement ; centres interrégionaux de formation professionnelle ; laboratoires Est et Ouest parisiens ; services de la navigation ; services maritimes et de navigation ; service national d'ingénierie*

*aéroportuaire); Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions départementales de l'équipement et de l'agriculture; directions départementales des territoires/des territoires et de la mer; directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon; direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement de Paris; services maritimes); Messieurs les directeurs des ports autonomes; Monsieur le directeur de l'École nationale des ponts et chaussées; Monsieur le directeur de l'École nationale des travaux publics de l'État; Madame et Monsieur les directeurs des écoles nationales des techniciens de l'équipement, établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes; Monsieur le président du Conseil national des transports; Monsieur le directeur du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels; Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours; Monsieur le directeur du service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales; Madame la directrice du laboratoire central des ponts et chaussées; Monsieur le directeur du service technique de l'aviation civile; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.*

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1<sup>er</sup> mars 1974 ;
- de l'index PMR (produits de marquage routier) ;
- de l'indice transport routier (TR) ;
- de l'indice frais divers (FD) ;
- des index espaces verts (EV) ;
- des indices (fournitures de végétaux [FV]) et (fournitures de graines [FG]) ;
- des index bâtiment nationaux BT et des index travaux publics nationaux TP du mois de mars 2010.

Les valeurs mensuelles de ces index sont applicables à la date de publication du BT 01 au *Journal officiel* de la République française.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris-La Défense, le 25 juin 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le chef de service de l'économie,  
de l'évaluation et de l'intégration  
du développement durable,*  
F. MAUREL

**INDEX BÂTIMENT (1)**

Valeur des index Bâtiments nationaux pour le mois de mars 2010

(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Tous corps d'état .....	BT 01	814,3
Terrassements .....	BT 02	775,3
Maçonnerie-blocs et briques (6) .....	BT 03	789,5
Ossature, ouvrages en béton armé .....	BT 06	747,2
Ossature et charpentes métalliques .....	BT 07	599,7
Plâtrerie (cloisons et enduits) .....	BT 08	798,2
Carrelage et revêtement céramique .....	BT 09	723,1
Revêtements en :		
Plastique .....	BT 10	999,4
Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2) .....	BT 11	840,1
Moquette (fibres naturelles) (2) .....	BT 12	676,6
Plaques de pierre naturelle sciée et produits assimilés .....	BT 14	788,4
Charpente bois en :		
Résineux (7) .....	BT 16a	111,1
Chêne (7) .....	BT 17a	111
Menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure, y compris cloisons et parquets (7) .....	BT 18a	110,8
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers bois tropicaux (7) .....	BT 19a	110,4
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers chêne (7) .....	BT 20a	109,2
Fermetures de baies en :		
Plastique (3) .....	BT 26	605,2
Aluminium .....	BT 27	660,1
Métal ferreux .....	BT 28	743
Couverture et accessoires en :		
Ardoises de schiste .....	BT 30	848,9
Tuiles en terre cuite .....	BT 32	674,7
Tuiles en béton .....	BT 33	761,2
Zinc et métal (sauf cuivre) (4) .....	BT 34	707,7
Bardeaux d'asphalte .....	BT 35	683,3
Plomberie sanitaire (y compris appareils) .....	BT 38	1 140,1
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique) .....	BT 40	948,7
Ventilation et conditionnement d'air .....	BT 41	685,4
Menuiserie en :		
Acier et serrurerie .....	BT 42	662,3
Alliage d'aluminium .....	BT 43	680,7
Vitrerie, miroiterie (5) .....	BT 45	895
Peinture, tenture .....	BT 46	825,6
Électricité .....	BT 47	1 053,1
Ascenseurs .....	BT 48	939
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité .....	BT 49	162,6

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Rénovation, entretien tous corps d'état .....	BT 50	170,6
Menuiseries PVC .....	BT 51	151,4
Imperméabilité de façades .....	BT 52	147,5
Étanchéité asphalte, multicouche .....	BT 53	153,1

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois de février 2010 (462,3), utilisée pour le calcul des index BT du mois de mars 2010.

- (1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).  
(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).  
(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.  
(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.  
L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades, l'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).  
(5) L'index BT 44 (vitrierie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé « BT 45 vitrierie-miroiterie » publié à partir des index BT de février 2003 (cf. circulaire n° 2003-37 du 27 mai 2003).  
(6) L'index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en briques) ; il en résulte un index unique appelé « BT 03 maçonnerie-blocs et briques » publié à partir des index BT de juillet 2003 (cf. circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003). L'index BT 04 est supprimé.  
(7) Les index BT 16a, BT 17a, BT 18a, BT 19a et BT 20a remplacent les index BT 13, BT 15, BT 16, BT 17, BT 18, BT 19, BT 20, BT 21, BT 22, BT 23, BT 24 et BT 25 ; la circulaire est disponible sur le site <http://www.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique « Ressources, territoires et habitats/Construction/index-indices BTP ». Pour toutes informations : Cellule-indexbtp.Bg.Daei.SG@developpement-durable.gouv.fr.

## LES INDEX DU BATIMENT

### ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Évolution mensuelle :

Mars 2010 814,3  
Février 2010 809,7

Variation **+ 0,57 %**

Évolution annuelle :

Mars 2010 814,3  
Mars 2009 796,4

Variation **+ 2,25 %**

### ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Évolution mensuelle :

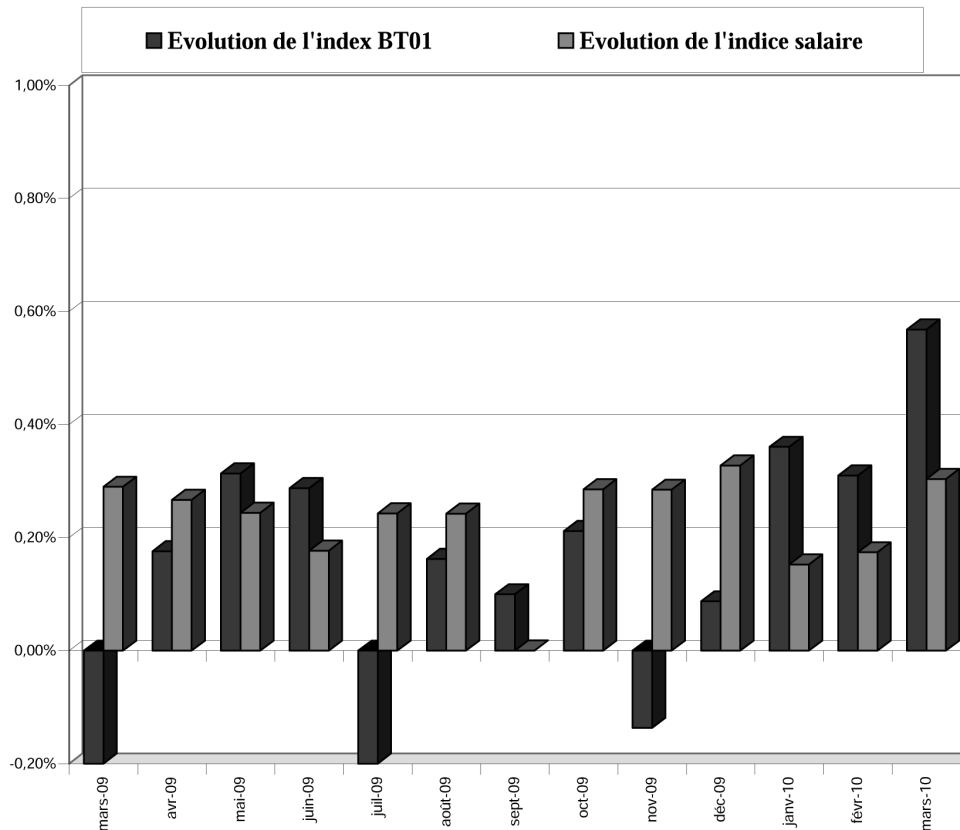
Mars 2010 462,3 (valeur février 2010)  
Février 2010 460,9 (valeur janvier 2009)

Variation **+ 0,30 %**

Évolution annuelle :

Mars 2010 462,3 (valeur février 2010)  
Mars 2009 450,0 (valeur janvier 2009)

Variation **+ 2,73 %**



## INDEX TRAVAUX PUBLICS

Valeur des index travaux publics nationaux pour le mois de mars 2010

(Base 100 : janvier 1975)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Index général tous travaux .....	TP 01	641,3
Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales .....	TP 02	642,8
Terrassements généraux .....	TP 03	652
Sondages et forages .....	TP 04	600
Travaux en souterrains traditionnels (1) .....	TP 05a	126,7
Travaux en souterrains en tunnelier (1) .....	TP 05b	125,2
Dragages fluviaux .....	TP 06	571,3
Travaux de génie civil, béton et acier pour ouvrages maritimes .....	TP 07b	100,6
Routes et aérodromes avec fournitures .....	TP 08	692,4
Routes et aérodromes sans fournitures .....	TP 08 bis	668,4
Travaux d'enrobés .....	TP 09	833,7
Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures) .....	TP 09 bis	661
Travaux d'entretien des voiries et aérodromes .....	TP 09 ter	173,8
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux (2) .....	TP 10a	125
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture de tuyaux .....	TP 10 bis	689,3
Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3) .....	TP 11	132,3
Réseaux d'électrification .....	TP 12	553,6
Charpentes et ouvrages d'art métalliques .....	TP 13	498,4
Travaux immergés par scaphandriers .....	TP 14	128,6

(1) L'index TP 05 a été décomposé en deux index (TP 05a « travaux traditionnels » – TP 05b « travaux au tunnelier »).

(2) L'index TP 10a remplace les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.

(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.

## LES INDEX DES TRAVAUX PUBLICS

### ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01

Évolution mensuelle :

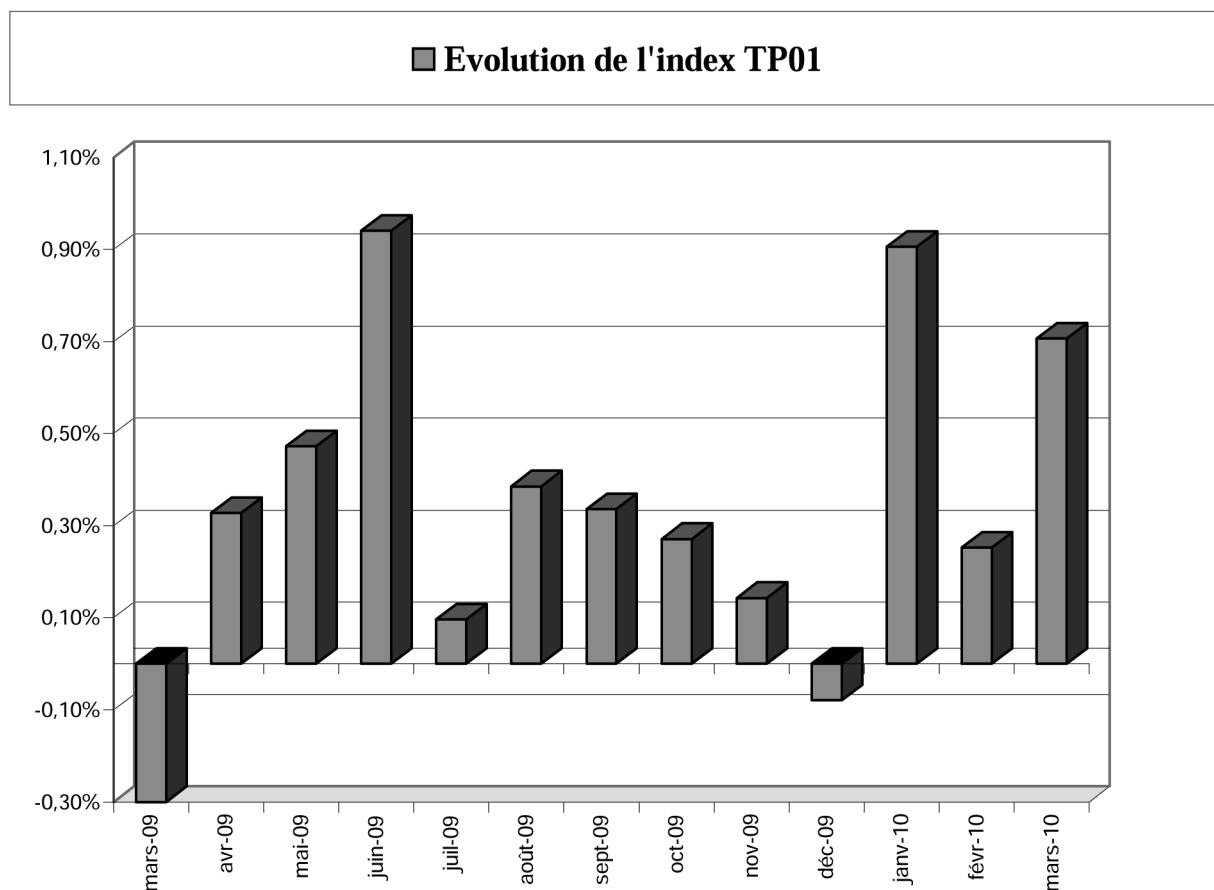
Mars 2010	641,3
Février 2010	636,8

Évolution annuelle :

Mars 2010	641,3
Mars 2009	611,6

Variation **+ 0,71 %**

Variation **+ 4,86 %**



## INDEX ESPACES VERTS

Application de la circulaire du 29 février 2008  
(NOR : DEVK0807576C)  
relative à la création des index EV

(Base 100 : janvier 2008)

DÉFINITION	CODE	VALEUR MARS 2010
Travaux de végétalisation .....	EV 1	108
Application de produits phytosanitaires .....	EV 2	104,7
Travaux de création d'espaces verts .....	EV 3	104,4
Travaux d'entretien d'espaces verts .....	EV 4	104,9

## FRAIS DIVERS

Dates	Valeur
Mars 2009 .....	111,3
Avril 2009 .....	110,8
Mai 2009 .....	110,7
Juin 2009 .....	110,8
Juillet 2009 .....	110,9
Août 2009 .....	110,8
Septembre 2009 .....	110,2
Octobre 2009 .....	110,3
Novembre 2009 .....	109,9
Décembre 2009 .....	109,9
Janvier 2010 .....	110,3
Février 2010 .....	110,2
Mars 2010 .....	110,2



### INDICE TRANSPORTS ROUTIERS

(Base 100 : janvier 1988)

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1988.)

Dates	Valeur
Mars 2009 .....	169,4
Avril 2009 .....	170,4
Mai 2009 .....	169,9
Juin 2009 .....	171,6
Juillet 2009 .....	171,2
Août 2009 .....	172,2
Septembre 2009 .....	171,7
Octobre 2009 .....	171,6
Novembre 2009 .....	172,6
Décembre 2009 .....	172,1
Janvier 2010 .....	174,3
Février 2010 .....	173,6
Mars 2010 .....	175,2

### TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

#### FG (fournitures de graines)

Dates	Valeur
Mars 2009 .....	125,3
Avril 2009 .....	144,7
Mai 2009 .....	144,7
Juin 2009 .....	144,7
Juillet 2009 .....	122,2
Août 2009 .....	122,2
Septembre 2009 .....	122,2
Octobre 2009 .....	113,3
Novembre 2009 .....	113,3
Décembre 2009 .....	113,3
Janvier 2010 .....	120,8
Février 2010 .....	120,8
Mars 2010 .....	120,8

### TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS

#### FV (fournitures de végétaux)

Dates	Valeur
De septembre 2008 à août 2009 .....	100,3
De septembre 2009 à août 2010 .....	101

## INDEX INGÉNIERIE

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

– l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le PSD D (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

- l'indice ICC pour une part de 3 % ;
- l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;
- l'indice EBIQ pour une part de 12,9 %.

Dates	Valeur
Mars 2009 .....	780,5
Avril 2009 .....	778,9
Mai 2009 .....	779,1
Juin 2009 .....	781,5
Juillet 2009 .....	781,5
Août 2009 .....	782,7
Septembre 2009 .....	784
Octobre 2009 .....	785,4
Novembre 2009 .....	786,5
Décembre 2009 .....	786,7
Janvier 2010 .....	789,5
Février 2010 .....	789,7
Mars 2010 .....	791,7

## INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

(Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM [produits de marquage] par l'index PMR [produits de marquage routier])

### PMR (produits de marquage routier)

(Base 100 : novembre 1998)

Dates	Valeur
Mars 2009 .....	144,2
Avril 2009 .....	144,2
Mai 2009 .....	147
Juin 2009 .....	147
Juillet 2009 .....	147
Août 2009 .....	147,3
Septembre 2009 .....	147,3
Octobre 2009 .....	147,3
Novembre 2009 .....	150,4
Décembre 2009 .....	150,4
Janvier 2010 .....	150,4
Février 2010 .....	155
Mars 2010 .....	155